

000061

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

ID : 059-215902073-20221018-61_2022-DE



MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

OBJET :

**MAINTIEN DU
NOMBRE DE POSTES
D'ADJOINTS AU MAIRE
SUITE A LA DEMISSION
D'UN ADJOINT AU
MAIRE**

Date de la convocation
Le 07 Octobre 2022

Nombre de conseillers en
exercice : 27

Le Maire ou le Président
informe que la présente
délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
Administratif de LILLE dans
un délai de 2 mois, à compter
de la présente publication par
courrier postal (CS 62039
59014 cedex, 5 Rue Geoffroy
Saint-Hilaire, 59000 LILLE) ;

Délibération rendue exécutoire
transmise en Sous-Préfecture le

18 octobre 2022
publiée ou notifiée le

20 octobre 2022

Document certifié conforme,
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT

Séance ordinaire du 15 OCTOBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Quinze Octobre à Huit heures Trente minutes, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée aux portes de l'Hôtel de Ville conformément à la loi.

Etaient présents : Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Daniel HERLAUD, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Jean-Luc FRERE, Mme Eveline LEGRAND-DUFRESNOY (présente jusqu'à 10h05), M. Patrick LATOUCHE, Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, Nathalie DELHAYE-REVEL, MM. Michel RENARD, Jean-Claude LIETARD (présent jusqu'à 09 h 30), Jean-Luc BULENS, Mme Sylviane DEBOSZ, M. Didier MARMIGNON, Mmes Monique PASSET, Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM, Sandrine PONCHANT-CODET, MM. Cédric LATOUCHE, Benjamin LECLERCQ (arrivé à 9 h 48), Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Virginie BERNUS (présente jusqu'à 10 h 30).

Excusés : Mme Eveline LEGRAND-DUFRESNOY (pouvoir à Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET à partir de 10h05), M. Jean-Claude LIETARD (pouvoir à M. Jean-Luc BULENS à partir de 09 h 30), Mmes Annie NOTELET (pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE), Patricia DURIEUX-PATRIS (pouvoir à Mme Nathalie DELHAYE-REVEL), Corinne WISNIEWSKI-BRICOUT (pouvoir à Mme Monique PASSET), MM. Romuald CHANTREL (pouvoir à M. Michel RENARD), Benjamin LECLERCQ (pouvoir à M. Cédric LATOUCHE jusqu'à 9 h 48), Anthony HERNANDEZ (pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI), Mmes Virginie BERNUS (pouvoir à Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM à partir de 10 h 30), Tiffanie SURIA (pouvoir à M. Daniel HERLAUD).

Absents : M. Benamar TOUATI.

Secrétaires de séances : Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, Nathalie DELHAYE-REVEL.

Madame le Maire donne lecture du cadre juridico-administratif ;

000061

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le Territoriales, SLO

ID : 059-215902073-20221018-61_2022-DE

*VU le Code Général des Collectivités
les articles L. 2122-1 et L. 2122-2 ;*

VU la délibération N° 2 du Conseil Municipal en date du 26 Mai 2020 fixant le nombre de postes d'Adjoints au Maire à HUIT (8), suite aux élections municipales du 15 Mars 2020 ;

VU le courrier de Monsieur Daniel HERLAUD en date du 10 Septembre 2022 informant Monsieur le Préfet du Nord de sa démission de ses fonctions d'Adjoint au Maire, souhaitant, toutefois conserver son mandat de Conseiller Municipal et celui de Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération de « LA PORTE DU HAINAUT » ;

VU le courrier de Monsieur le Préfet du Nord en date du 13 Septembre 2022 acceptant la démission de Monsieur Daniel HERLAUD de ses fonctions d'Adjoint au Maire ;

VU l'Arrêté Préfectoral en date du 13 Septembre 2022 acceptant la démission de Monsieur Daniel HERLAUD de ses fonctions d'Adjoint au Maire, à compter du 12 Septembre 2022, notifié à l'intéressé par voie d'Huissier de Justice, le 1^{er} Octobre 2022 ;

Madame le Maire indique à l'Assemblée qu'à cet effet, le poste d'Adjoint au Maire est vacant.

Afin de désigner un nouvel Adjoint au Maire et avant de procéder à l'élection de celui-ci, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir le nombre de postes d'Adjoints au Maire à HUIT (8).

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

OUI L'EXPOSE DE MADAME LE MAIRE ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A L'UNANIMITE ;

MAINTIENT à HUIT (8) le nombre de postes d'Adjoints au Maire.

*Fait en séance les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,*

Le Maire,

J. LEGRAND-DELHAYE.